

VILLE DE RIQUEWIHR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DU 3 MARS 2026**

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

Etaient présents : Mmes - Mrs SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs - Denis BAUER, Karen BUTTIGHOFFER – Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Mathilde HANSS SCHNEIDER – Anne Sophie LALEVEE (arrivée au point 3I) - Christine VOIRIN-FUCHS

Étaient absents excusés : Mr Jean Daniel REBER qui donne procuration à Mr Denis BAUER
Mr Thierry RENTZ qui donne procuration à Mr Daniel KLACK, maire -Mr Jérôme STURMA
qui donne procuration à Mme Anne Sophie LALEVEE – Mme Sylvie STRIBY donne
procuration à Mr Vincent SCHERRER

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 22 décembre 2025
- 3) Communications
 - a) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 9 décembre 2025
 - b) Informations concernant les DIA réceptionnées depuis le 9 décembre 2025
 - c) Compte rendu de la commission de la forêt du 22 janvier 2026
 - d) Compte rendu du comité consultatif des sapeurs-pompiers bénévoles du 4 février 2026
 - e) Compte rendu des commissions des finances du 17 et 23 février 2026
 - f) Compte rendu de la commission de contrôle de la liste électorale du 19 février 2026
 - g) Compte rendu de la commission chasse 4C du 24 février 2026
 - h) Informations concernant le fonctionnement de la Place des Services
 - i) Informations diverses
 - j) Remerciements

k) Divers

- 4) Compte financier Unique de la ville de Riquewihr année 2025
- 5) Affectation du résultat 2025 de la ville de Riquewihr
- 6) Vote des taux fiscaux 2026
- 7) Budget annuel de la forêt communale pour 2026
- 8) Budget primitif de la ville de Riquewihr année 2026
- 9) Compte financier unique 2025 – service eau et assainissement
- 10) Compte financier unique – parking du vignoble 2025
- 11) Affectation du résultat 2025 – parking du vignoble
- 12) Budget primitif 2026 - parking du vignoble
- 13) Indemnités 2025 de l'exécutif communal
- 14) Tableau des effectifs du personnel communal
- 15) Fixation du montant des chèques cadeau / personnel communal/ année 2026
- 16) Fixation du montant des tickets restaurants année 2026
- 17) Modification des participations communales au titre de la protection sociale complémentaire – Risques santé et prévoyance
- 18) Subvention 2026 au groupement d'action sociale
- 19) Création de deux postes saisonniers / jobs d'été
- 20) Création d'un emploi non permanent pour un besoin saisonnier
- 21) Autorisation de stagiaire issue de l'enseignement supérieur
- 22) Récupération auprès de la SHAR des frais de salaire de l'archiviste intercommunal
- 23) Récupération auprès du comité des fêtes des frais d'électricité liés à leurs manifestations.
- 24) Fixation du droit de place du marché de Pâques et récupération d'électricité auprès de l'association des commerçants
- 25) Autorisation d'ester en justice
- 26) Vente d'un terrain communal rue du stade
- 27) Constitution d'une servitude commune – autorisation de signature
- 28) Procédure d'alignement au Schoenenbourg – autorisation de signature
- 29) Avenant à deux baux viticoles – autorisation de signature
- 30) Etat d'assiette ONF année 2027
- 31) Approbation du règlement local de publicité
- 32) Transfert de la convention d'occupation du domaine public consentie à Infracos
- 33) Bail temporaire 2026 avec la vélo libre – autorisation de signature
- 34) Convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat – autorisation de signature
- 35) Convention de mise à disposition et de vente de vignettes de stationnement – autorisation de signature
- 36) Adhésion au groupement de commande électricité de la communauté des communes du pays de Ribeauvillé
- 37) Rapport annuel 2025 du recours administratif préalable obligatoire
- 38) Divers

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h00 et salue la presse et l'auditoire présents ce soir, pour cette dernière soirée de travail de la mandature 2020/2026.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir, Mme Mathilde HANSS SCHNEIDER, Mme Christine VOIRIN FUCHS propose également sa candidature
Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS SCHNEIDER.

Nombre de votants: 13	Dont présents: 10	Dont procurations: 3
Pour: 9	Contre: 4	Abstention:

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREQUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs –Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Mathilde HANSS SCHNEIDER

Contre : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

Abstention :

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 décembre dernier.

Le procès-verbal du 22 décembre 2025 est adopté selon les modalités ci-dessous :

Nombre de votants: 13	Dont présents: 10	Dont procurations: 3
Pour: 9	Contre: 4	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREQUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs –Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Mathilde HANSS SCHNEIDER

Contre : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

Abstention :

3) COMMUNICATIONSa) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 9 décembre 2025

<u>Date</u> signature du devis	<u>Libellé</u>	<u>Tiers</u>	<u>Montant</u> HT	<u>Montant</u> TTC
Budget M57				
01/12/2025	Remplacement écran tactile	MICHEL SONNE	3 000 €	3 600 €
04/12/2025	Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme Réhabilitation friche viticole	BUREAU VERITAS COURBEVOIE	3 180 €	3 816 €
08/12/2025	Sites et sols pollués : études, assistances et contrôles	APAVE MULHOUSE	4 669.40 €	5603.28 €
10/02/2026	Tri et remise en état terrain communal rue du 3 décembre	DIAMCOUPE BERGHEIM	4 000 €	4 800 €
16/02/2026	13 pantalons et vestes sapeurs-pompiers bénévoles	MAISON COLLINET BIESHEIM	1 854.71 €	2225.65 €
16/02/2026	Chemises, gants, polos, tee-shirt... sapeurs-pompiers bénévoles	MAISON COLLINET BIESHEIM	1 552.61 €	1 863.13 €
23/02/2026	Poste informatique (police municipale)	ARIS ILLKIRCH	1 222 €	1 466.40 €

Budget M4				
04/12/2025	Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	BUREAU VERITAS COURBEVOIE	3 180 €	3 816 €
02/02/2026	Repérage amiante et plomb	ALEA CONTROLES STRASBOURG	10 780 €	12 936 €
16/02/2026	Prélèvement « matériau » et analyse en laboratoire et prélèvement « enrobé »	ALEA CONTROLES STRASBOURG	1 125 €	1 350 €

Le conseil municipal prend acte de ces différents marchés publics

b) Informations concernant les DIA réceptionnées depuis le 9 décembre 2025

Sept DIA ont été enregistrées depuis le 9 décembre dernier, Mr le maire en donne rapidement lecture. Le conseil municipal en prend acte.

c) Compte rendu de la commission de la forêt du 22 janvier 2026

Au cours de cette réunion, le bilan 2025 de l'exploitation de la forêt qui présente un solde positif de 34 742 euros. HT a été présenté

Le budget 2026 qui sera par ailleurs débattu au courant de cette séance a aussi été examiné avec avis favorable.

d) Compte rendu du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du 4 février 2026

La commission, après avoir eu une pensée amicale pour le chef de corps actuellement indisponible, a examiné les points habituels relatifs aux effectifs, aux formations à venir ainsi qu'aux investissements importants à prévoir d'ici 2030.

Un devis relatif à l'acquisition de nouvelles tenues a également été présenté aux membres de la commission et a reçu un avis favorable. La commande a depuis été effectuée, notamment pour 13 nouvelles tenues F1, ainsi que pour d'autres équipements nécessaires au bon fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers.

e) Compte rendu des commissions des finances du 17 et 23 février 2026

Lors de ces commissions, l'ensemble des documents budgétaires présentés ci-après a été examiné.

Les élus ont également pris connaissance des résultats financiers du marché de Noël 2025, de ceux liés à l'exploitation des bornes de recharge électrique, ainsi que de diverses informations à caractère financier.

f) Compte rendu de la commission de contrôle de la liste électorale du 19 février 2026

La commission s'est réunie afin d'examiner les inscriptions intervenues sur la liste électorale entre décembre 2025 et février 2026. Aucune observation particulière n'a été formulée à l'issue de cet examen.

À la demande des élus présents, la liste électorale n'a pas été consultée dans son intégralité faute ce jour-là de moyen et de temps.

g) Compte rendu de la commission chasse 4C du 24 février 2026

Le bilan 2025 fait état de 54 sangliers et 28 chevreuils prélevés, avec une baisse de 30 % des sangliers et davantage de biches et faons tirés pour équilibrer les populations. La régulation menée ces dernières années a permis de réduire fortement la densité de cervidés, notamment à Riquewihr, où les indicateurs forestiers sont désormais dans le vert. Pour 2026, une légère baisse des prélèvements de gibier rouge est envisagée afin de préserver la structure d'âge des cerfs et maintenir une gestion durable. Les résultats positifs ont conduit l'État à réduire les minima de prélèvement du GIC1 de 670 à 579, soit environ 20 % de baisse, une situation unique dans le département. Les acteurs locaux poursuivent le suivi des populations, la gestion forestière face au changement climatique et la prévention des dégâts agricoles, faibles au demeurant en 2025 sur notre secteur.

h) Informations concernant le fonctionnement de la Place des Services

La Place des services a désormais trouvé son rythme de croisière avec des horaires qui conviennent parfaitement aux utilisateurs. Elle accueille en moyenne 687 visiteurs par mois, avec un pic à 1 141 visiteurs en décembre 2025. Pour mémoire, l'ancienne version du bureau de poste recevait au maximum une dizaine de personnes par jour ouvrable.

124 personnes sont aujourd'hui abonnées à l'application mobile, indispensable pour accéder aux casiers connectés. En décembre, 900 colis ont transité par la Place des services et ses casiers, un record.

Enfin, 2 976 opérations de retrait ont été comptabilisées en décembre, pour une moyenne mensuelle de 943 opérations sur l'année, confirmant la forte progression de la fréquentation.

i) Informations diverses

1) Enquête publique relative à l'instauration du SPR et la mise en œuvre du PDA

L'enquête publique relative au projet de périmètre délimité des abords s'est achevée avec une dizaine de visiteurs. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions, dans lesquels plusieurs observations sont formulées, notamment concernant les limites du périmètre proposé ainsi que l'application d'avis conformes sur certaines zones actuellement exemptées. La commune procède actuellement à l'analyse de ces observations et à la rédaction de sa réponse.

À l'issue de cette phase, le projet de périmètre délimité des abords pourra être soumis à l'approbation du conseil municipal lors de sa séance d'avril. Le préfet de région arrêtera ensuite définitivement le périmètre.

j) Remerciements

Le conseil municipal prend acte des remerciements adressés à la commune pour les attentions et soutiens apportés, notamment à l'occasion d'anniversaires, d'attributions de subventions ou de l'envoi de cartes de vœux.

k) Divers

4) COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA VILLE DE RIQUEWIHR ANNEE 2025

Le maire quitte la salle

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Mr Vincent SCHERRER, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Mr Daniel KLACK, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Après avis favorable de la commission des finances du 17 février 2026

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement		Fonctionnement			Ensemble
Libellés							
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 358 843,07 €			1 175 001,00 €	1 358 843,07 €	1 175 001,00 €
Opérations de l'exercice		2 189 572,86 €	3 934 644,57 €	2 039 834,77 €	2 882 618,19 €	4 229 407,63 €	6 817 262,76 €
TOTAUX		3 548 415,93 €	3 934 644,57 €	2 039 834,77 €	4 057 619,19 €	5 588 250,70 €	7 992 263,76 €
Résultats de clôture			386 228,64 €	0,00 €	2 017 784,42 €	0,00 €	2 404 013,06 €
Restes à réaliser						0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		3 548 415,93 €	3 934 644,57 €	2 039 834,77 €	4 057 619,19 €	5 588 250,70 €	7 992 263,76 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0,00 €	386 228,64 €	0,00 €	2 017 784,42 €	0,00 €	2 404 013,06 €

1. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au

fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

2. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Nombre de votants: 13	Dont présents: 9	Dont procuration: 4
Pour: 9	Contre: 0	Abstentions:4

Pour : Mmes SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.
Mmes, Mrs -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P)
Mathilde HANSS SCHNEIDER

Abstentions : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

5) AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DE LA VILLE DE RIQUEWIHR

- Le conseil municipal réunit sous la présidence de Daniel KLACK, Maire
- Après avis favorable de la commission des finances du 23 février 2025
- Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 358 843,07 €		1 745 071,71 €	Dépenses	0,00 €	386 228,64 €
				Recettes		
FONCT	3 270 154,07 €	2 095 153,07 €	842 783,42 €			2 017 784,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	2017 784,42 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2017 784,42 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Pour info, report 001		386 228,64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 11	Contre: 0	Abstentions: 4

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER

Abstentions : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

6) VOTE DES TAUX FISCAUX 2026

L'INSEE a publié l'indice révisé d'évolution des prix à la consommation (inflation), pour novembre 2025. Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour les bases d'imposition 2026 correspond à l'inflation entre novembre 2025 et novembre 2024.

Ce coefficient s'applique aux locaux d'habitation, industriels et des autres locaux à l'exception des locaux professionnels, ils sont revalorisés par le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Pour 2026, le coefficient de revalorisation s'établit à +0,79%
Pour mémoire, les bases avaient augmenté de 1.7% en 2025.

Aussi sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal
DECIDE

DE MAINTENIR les taux fiscaux pour l'année 2026, à savoir

- de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.63 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.76 %
- taxe d'habitation : 14,85 %

AUTORISE le maire à signer les différents documents afférents à ce point.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
.... Pour: 15	Contre: 0	Abstentions: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS
- Anne Sophie LALEVEE(P) -Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS

7) **BUDGET ANNUEL DE LA FORET COMMUNALE POUR 2026**

Le budget annuel de la forêt communale pour l'exercice 2026 a été présenté en commission de la forêt le 22 janvier 2026, puis en commission des finances le 23 février 2026.

Il s'établit à **170 643 euros HT** en recettes et à **152 294 euros HT** en dépenses.

Ce budget est intégré dans le budget général de la ville de Riquewihr.

Le conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** ce budget prévisionnel 2026, établi en collaboration avec l'ONF, notre partenaire.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre: 0	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) -Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS

8) **BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE RIQUEWIHR ANNEE 2026**

Dans la prolongation de la commission des finances du 17 février 2026 concernant l'examen du compte financier unique, la commission des finances du 23 février 2026 a examiné le document pour lequel le conseil municipal doit se prononcer pour le vote du budget primitif 2026 de la ville de Riquewihr.

Le rapport de présentation de ce jour présente et commente les données financières de ce budget sachant que la maquette budgétaire a été transmise en amont.

Celui-ci s'établit en :

En fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à 4 854 311.45 euros

En investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à 4 944 759.48 euros

A noter, l'intégration des résultats du CFU 2025 du service eau et assainissement à hauteur de 317 095.42 euros en recettes d'investissement (001) et de 133 267.03 en recettes de fonctionnement (002).

Ces sommes seront reversées au SIAEPABE conformément aux délibérations du conseil municipal du 3 septembre 2024 et 14 octobre 2025 selon la ventilation suivante :

Reversement de l'investissement via le 1068 :

126 838.17 euros pour le service eau et 190 257.25 pour le service assainissement

Reversement du fonctionnement via le 65 888

53 306.81 pour le service eau et 79 960.22 euros pour le service assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter le budget primitif 2026 de la ville de Riquewihr selon les montants exprimés ci-dessus

AUTORISE le maire à signer les différents documents afférents.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procuration: 4
Pour: 11	Contre: 4	Abstentions: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER

Contre : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

9) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire quitte la salle

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Vincent SCHERRER, adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Mr Daniel KLACK, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Sur avis favorable de la commission des finances du 17 février 2026

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de l'exercice	0,00 €	146 865,08 €	0,00 €	379 779,43 €	0,00 €	526 644,51 €
	324 160,51 €	494 390,85 €	771 771,27 €	525 258,87 €	1 095 931,78 €	1 019 649,72 €
TOTAUX	324 160,51 €	641 255,93 €	771 771,27 €	905 038,30 €	1 095 931,78 €	1 546 294,23 €
Résultats de clôture		317 095,42 €	0,00 €	133 267,03 €	0,00 €	450 362,45 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	324 160,51 €	641 255,93 €	771 771,27 €	905 038,30 €	1 095 931,78 €	1 546 294,23 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	317 095,42 €	0,00 €	133 267,03 €	0,00 €	450 362,45 €

2.Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3.Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Nombre de votants: 13	Dont présents: 10	Dont procuration: 3
Pour: 13	Contre: 0	Abstentions: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) -Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS

10) COMPTE FINANCIER UNIQUE – PARKING DU VIGNOLE 2025

Le maire quitte la salle

La commission des finances réunie sous la présidence de Mr Vincent SCHERRER, adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Mr Daniel KLACK, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Sur avis favorable de la commission des finances du 23 février 2026

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement			Ensemble
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	607 991,15 €	2 187 840,00 €	31 044,36 €	318 806,65 €	639 035,51 €	2 506 646,65 €
TOTAUX	607 991,15 €	2 187 840,00 €	31 044,36 €	318 806,65 €	639 035,51 €	2 506 646,65 €
Résultats de clôture		1 579 848,85 €	0,00 €	287 762,29 €	0,00 €	1 867 611,14 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	607 991,15 €	2 187 840,00 €	31 044,36 €	318 806,65 €	639 035,51 €	2 506 646,65 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	1 579 848,85 €	0,00 €	287 762,29 €	0,00 €	1 867 611,14 €

2.Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3.Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Nombre de votants: 13	Dont présents: 10	Dont procurations: 3
Pour: 9	Contre: 0	Abstentions: 4

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs –Christine DEMESSE Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER

Abstentions : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

11) AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – PARKING DU VIGNOLE

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Daniel KLACK, Maire

Sur avis favorable de la commission des finances du 17 février 2026

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			1 579 848,85 €	Dépenses	0,00 €	1 579 848,85 €
				Recettes		
FONCT			287 762,29 €			287 762,29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	287 762,29 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		287 762,29 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Pour info, report 001		1 579 848,85 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 11	Contre: 0	Abstentions: 4

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs -Christine DEMESSE Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER

Abstentions : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

12) BUDGET PRIMITIF 2026 - PARKING DU VIGNOBLE

Dans la prolongation des commissions des finances du 17 février 2026 concernant l'examen du compte financier unique et du 23 février 2026, le conseil municipal doit se prononcer sur

le vote du budget primitif M4 du parking du vignoble. Le rapport de présentation de ce jour présente et commente les données financières de ce budget sachant que la maquette budgétaire a été transmise en amont.

Celui-ci s'établit en :

En fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à 387 762.29 euros

En investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à 2 977 511.14 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter le budget primitif 2026 de la ville de Riquewihr selon les montants exprimés ci-dessus

AUTORISE le maire à signer les différents documents afférents.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 11	Contre:4	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs –Christine DEMESSE Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER

Contre : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

13) INDEMNITES 2025 DE L'EXECUTIF COMMUNAL

A l'instar des années précédentes, ci-dessous pour information les indemnités qui ont été versées au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué au titre de l'exercice 2025

RIQUEWIHR	KLACK	Daniel	MAIRE	24 909,72 €
	KLACK	Daniel	VP CCPR	10 176,00 €
	KLACK	Daniel	SIPS	1 720,26 €
	SCHERRER	Vincent	ADJOINT MAIRE AU	9 431,16 €
	BUTTIGHOFFER	Jean-Claude	ADJOINT MAIRE AU	9 431,16 €

	FREGUIN	Marie-Lucie	ADJOINT MAIRE	AU	9 431,16 €
--	---------	-------------	---------------	----	------------

Le conseil municipal, après une première information en commission des finances, en prend note

14) **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Au 01/01/2026

Service	Emploi budgétisé		Emploi pourvu ETP	Catégorie	Grade		Date entrée
	temps complet	temps non complet			titulaire	contractuel	
TECHNIQUE	1	0	1	C	adjoint technique territorial		07/01/2019
TECHNIQUE	1	0	1	C	agent de maitrise principal		11/06/1985
TECHNIQUE	0	1	0,5	C	adjoint technique 2eme classe		01/02/2021
TECHNIQUE	1	0	1	B	technicien		01/07/2014
TECHNIQUE ASVP	1	0	1	C		Adjoint technique ASVP	17/03/2025
ADMINISTRATIF	1	0	1	A	attaché principal		01/06/1986
POLICE	1	0	1	C	Brigadier-chef PPAL		01/02/1997
POLICE	1	0	1	B	chef de police		01/01/2019
ADMINISTRATIF	1	0	1	C	adjoint administratif 2eme classe		15/01/2017
TECHNIQUE	1	0	1	C	ADJOINT TECHNIQUE		23/09/2024
ADMINISTRATIF	1	0	1	C	adjoint administratif 2eme classe		11/12/2017

ADMINISTRATIF	0	1	0,4	B	rédacteur principal 1ere classe		01/07/1989
POLICE	1	0	1	B	Gardien brigadier stagiaire		01/07/2025
TECHNIQUE	1	0	1	C	Adjoint technique		17/05/2016
ADMINISTRATIF	1	0	0	C		APPRENTI	02/09/2024
ADMINISTRATIF	0	1	0,5	C	adjoint administratif		03/06/2019
	13	3	13,4		14	2	

Le conseil municipal en prend acte.

15) FIXATION DU MONTANT DES CHEQUES CADEAU / PERSONNEL COMMUNAL/ ANNEE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu les dispositions relatives aux avantages sociaux pouvant être accordés aux agents territoriaux ;

Vu la délibération fixant les modalités d'attribution des chèques cadeaux au personnel communal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2026 ;

Considérant que la collectivité attribue chaque année des chèques cadeaux à l'occasion des gratifications de fin d'année au personnel communal ;

Considérant que le montant attribué en 2025 s'élevait à 170 € pour un agent à temps complet ;

Considérant que le montant maximum autorisé permettant l'exonération de charges sociales est fixé à 200 € pour l'année 2026 ;

Considérant qu'il est proposé de reconduire pour l'année 2026 un montant de 180 € par agent à temps complet, les montants étant proratisés le cas échéant selon le temps de travail ;

Considérant que cet avantage est exonéré de charges sociales, tant pour l'employeur que pour les agents, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE de reconduire l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal au titre de l'année 2026.

FIXE le montant à 170 € pour un agent à temps complet, proratisé le cas échéant selon le temps de travail.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AUTORISE le maire à signer les différents documents afférents.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procuration: 4
Pour: 13	Contre: 1	Abstention: 1

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P)- -Christine DEMESSE Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER

Contre : Christine VOIRIN FUCHS (qui aurait souhaité un montant plus élevé)

Abstention : Karen BUTTIGHOFFER

16) FIXATION DU MONTANT DES TICKETS RESTAURANTS ANNEE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions applicables à l'attribution de titres-restaurant aux agents territoriaux ;

Vu la délibération en vigueur fixant les modalités d'attribution et la participation financière aux titres-restaurant ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2026

Considérant que les salariés de la Ville peuvent bénéficier de titres-restaurant à raison d'un carnet de 20 titres pour un équivalent temps plein sur 11 mois ;

Considérant que la participation salariale est fixée à 3,60 € et la participation employeur à 4,70 € depuis le 1er avril 2024 ;

Considérant la proposition de porter la participation employeur à 4,90 € à compter du 1er avril 2026, la part salariale restant inchangée ;

Considérant que cette mesure représente un surcoût annuel estimé à 600 € pour la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

FIXE, à compter du 1er mars 2026, la participation de la collectivité aux titres-restaurant à 4,90 € par titre, la participation des agents restant fixée à 3,60 €.

DIT que les autres modalités d'attribution demeurent inchangées.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.)

AUTORISE le maire à signer les différents documents afférents.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procuration: 4
Pour: 14	Contre:	Abstention: 1

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs –Christine DEMESSE Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER

Denis BAUER (P) -- Christine VOIRIN FUCHS

Abstention : Karen BUTTIGHOFFER

17) MODIFICATION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES AU TITRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUES SANTE ET PREVOYANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 février 2023 fixant les montants des participations communales au titre de la protection sociale complémentaire ;

Considérant que, par délibération du 28 février 2023, le Conseil municipal avait fixé :

- la participation mensuelle au risque santé à 17 € par agent et 6 € par enfant affilié à une mutuelle labellisée ;
- la participation mensuelle au risque prévoyance à 19 € par agent ;

Considérant les hausses tarifaires appliquées par les organismes de mutuelle, de l'ordre de 8,1 %, et par les organismes de prévoyance, de l'ordre de 15 % ;

Considérant la volonté de la collectivité de maintenir un niveau de participation adapté afin d'accompagner les agents face à l'augmentation du coût de la protection sociale complémentaire ;

Considérant que la Commission des finances, réunie préalablement, a émis un avis favorable aux propositions d'augmentation ;)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

De **FIXER**, à compter du 1^{er} avril 2026 la participation mensuelle de la commune au titre du risque santé à :

- 18,00 € par agent adhérent à une mutuelle labellisée,
- 6,50 € par enfant affilié ;

De **FIXER**, à compter du 1^{er} avril 2026, la participation mensuelle au titre du risque prévoyance à 20 € par agent ;

D'**INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget ;

D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 14	Contre:0	Abstention: 1

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS

Abstention : Karen BUTTIGHOFFER

18) SUBVENTION 2026 AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux subventions aux associations et groupements d'action sociale ;

Vu la demande de participation annuelle du Groupement d'Action Sociale du personnel communal ;

Considérant qu'il est proposé de verser dès à présent la subvention 2026 au Groupement d'Action Sociale du personnel communal, d'un montant global de 360 € ;

Considérant que quatre agents sont encore cotisants, le montant individuel de la part communale s'élevant à 90 €, chaque agent participant à hauteur de 35 € ;

DECIDE :

D'APPROUVER le versement de la subvention 2026 au Groupement d'Action Sociale du personnel communal pour un montant total de 360 €.

D'AUTORISER le Maire à procéder au paiement de cette subvention.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 14	Contre:0	Abstention:1

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS

Abstention : Karen BUTTIGHOFFER

19) CREATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS / JOBS D'ETE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant les besoins saisonniers des services techniques, notamment durant la période estivale ;

Considérant l'intérêt de permettre à des jeunes étudiants d'acquérir une première expérience professionnelle au sein des services municipaux ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

De **CREER** deux emplois saisonniers à temps complet, destinés à des jeunes étudiant(e)s âgé(e)s de 17 ans minimum, l'âge maximum étant fixé à 20 ans ;

De **PRECISER** que :

- un contrat sera établi pour la période du 1er au 31 juillet 2026 ;
- un second contrat sera établi pour la période du 1er au 31 août 2026 ;
- ces agents seront affectés aux services techniques de la commune ;

De **FIXER** le grade de référence au grade d'adjoint technique territorial (échelle C1), rémunéré sur la base de l'échelon 2, indice brut 397, indice majoré 375 ;

D'**INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget ;

D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P)- Mathilde HANSS SCHNEIDER- Christine VOIRIN FUCHS

20) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN BESOIN SAISONNIER

Le maire rappelle que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort de la police municipale notamment en matière de verbalisation durant la saison touristique. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose sur avis favorable de la commission des finances du 17 février 2026, de créer, à compter du 17 mars 2026 un emploi non permanent

sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité du service de la police municipale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

De **CREER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions d'ASVP suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures à compter du 17 mars 2026 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

DIT que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 397 indice majoré 375., à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur (tickets restaurants – prime de fin d'année -carte cadeau – régime indemnitaire – indemnité de congés payés).

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2026

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER –Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P)- Mathilde HANSS SCHNEIDER- Christine VOIRIN FUCHS

21) AUTORISATION DE STAGIAIRE ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 124-18 et D. 124-6 ;

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29 ;

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

Vu les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial ;

Vu le budget de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation,

CONSIDÉRANT que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification mensuelle dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable conformément aux textes en vigueur,

CONSIDÉRANT que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est :

- Obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois de manière non continue.
- Facultatif, lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois.

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

'Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

DECIDE D'AUTORISER l'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur,

DECIDE D'INSTITUER le principe du versement d'une gratification mensuelle et d'appliquer les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à savoir à ce jour 15% du plafond de la sécurité sociale,

DECIDE que les modalités de versement de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur évolueront en fonction de la réglementation applicable,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE le maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les conventions conclues avec les établissements de l'enseignement supérieur.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE -Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER- Christine VOIRIN FUCHS

22) RECUPERATION AUPRES DE LA SHAR DES FRAIS DE SALAIRE DE L'ARCHIVISTE INTERCOMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux subventions et conventions avec des associations ;

Vu la demande de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Riquewihr (SHAR) concernant le tri et la mise en ordre de ses archives entreposées dans le local situé 1, rue des Remparts ;

Considérant que la Ville de Riquewihr propose de financer 10 demi-journées de travail annuelles de l'archiviste intercommunal pour réaliser ces missions ;

Considérant que la SHAR souhaite pouvoir employer l'archiviste sur des durées supplémentaires à sa propre charge ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission des Finances le 17 février 2026,

DECIDE :

D'AUTORISER la mise à disposition de l'archiviste intercommunal pour 10 demis journées par an et la récupération annuelle des salaires de l'archiviste intercommunal auprès de la SHAR pour l'année 2026 et pour les années à venir, en complément des missions financées par la Ville.

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes démarches nécessaires

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procuration: 4
Pour: 15	Contre:	Abstentions:

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER –Christine DEMESSE Brigitte HAAS
- Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER Christine VOIRIN FUCHS

23) RECUPERATION AUPRES DU COMITE DES FETES DES FRAIS D'ELECTRICITE LIES A LEURS MANIFESTATIONS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Comité des fêtes de Riquewihr organise chaque année plusieurs manifestations sur le domaine public communal, notamment le marché de Noël et le marché du mardi soir durant la période estivale,

Considérant que, dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël de Riquewihr, les chalets des exposants sont raccordés aux coffrets électriques appartenant à la commune,

Considérant que ces branchements génèrent une consommation d'électricité supportée par la commune pendant la durée de l'événement, soit environ cinq semaines par an,

Considérant qu'il convient, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, de refacturer au comité des fêtes les consommations d'électricité directement liées à cette activité,

Considérant également que des branchements électriques similaires sont réalisés durant les mois de juillet et août à l'occasion du marché du mardi soir organisé par le comité des fêtes,

Considérant l'avis favorable de la commission compétente du 17 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'AUTORISER la refacturation au Comité des fêtes des consommations d'électricité liées aux branchements effectués sur les coffrets électriques communaux dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, pour l'année 2025 et pour les années suivantes.

D'AUTORISER la refacturation au Comité des fêtes des consommations d'électricité liées à l'organisation du marché du mardi soir durant les mois de juillet et août, à compter de l'année 2026 et pour les années suivantes.

DE PRECISER que les montants refacturés correspondront aux consommations réellement constatées ou estimées sur la base des puissances utilisées et des durées d'exploitation.

D'AUTORISER le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procuration: 4
Pour: 15	Contre:	Abstentions:

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER Christine VOIRIN FUCHS

24)FIXATION DU DROIT DE PLACE DU MARCHE DE PAQUES ET RECUPERATION D'ELECTRICITE AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande formulée par l'Association des commerçants de Riquewihr visant à organiser un marché de Pâques du vendredi 3 avril au lundi 6 avril 2026, de 10h00 à 18h00, sur la Place Fernand Zeyer,

Considérant que l'installation et le démontage des équipements nécessitent la neutralisation de la place du 31 mars au 9 avril 2026,

Considérant que la manifestation devrait accueillir sept ou dix chalets tenus par des professionnels ainsi que deux chalets associatifs, et qu'elle sera accompagnée de plusieurs animations destinées au public, notamment une chasse aux œufs, un manège pour enfants, des démonstrations d'artisanat, des animations musicales ainsi qu'une décoration thématique de Pâques,

Considérant que cette manifestation participe à l'animation et à l'attractivité commerciale et touristique de la commune,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'occupation du domaine public et les droits de place applicables aux exposants,

Considérant l'avis favorable de la commission compétente,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'AUTORISER l'organisation d'un marché de Pâques sur la Place Fernand Zeyer du 3 au 6 avril 2026, de 10h00 à 18h00.

D'AUTORISER la neutralisation de la Place Fernand Zeyer du 31 mars au 9 avril 2026 afin de permettre l'installation et le démontage des chalets et équipements nécessaires à la manifestation.

De FIXER un droit de place applicable aux chalets tenus par des professionnels à 3,80 € par jour et par mètre linéaire de chalet, tarif identique à celui appliqué pour le marché de Noël.

D'EXONERER de droit de place les chalets tenus par des associations ainsi que les artisans proposant des animations dans le cadre de la manifestation.

DE PREVOIR la refacturation au réel de la consommation électrique globale liée à l'organisation du marché de Pâques pour cette édition et celles à venir.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à émettre les titres de recettes correspondants.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER -Christine VOIRIN FUCHS

25)AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Mr Bauer ne prend pas part au vote

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022 portant délégation permanente par le conseil municipal au maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le recours en contestation de la validité d'un contrat introduit devant le Tribunal administratif de Strasbourg par Mr Denis Bauer, conseiller municipal de la commune ;

Considérant que ce recours non suspensif vise à contester la validité d'un contrat conclu par la commune intitulé « marché public de conception-réalisation conclu entre la commune de Riquewihr et la société Demathieu Bard Construction, relatif à la réhabilitation de la friche ;

Considérant que la commune doit assurer la défense de ses intérêts dans le cadre de cette procédure contentieuse ;

Considérant que le contrat de protection juridique souscrit par la commune ne peut être mobilisé dans le cadre d'un litige opposant la commune à l'un de ses élus ;

Considérant en conséquence que la commune doit assurer directement sa défense et recourir à l'assistance d'un avocat, le cabinet SOLER-COUTEAUX et associés ayant été mandaté à cet effet ;

Considérant que le point 16 de la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022 portant délégation permanente par le conseil municipal au maire donne délégation générale à Monsieur le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Considérant dès lors qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser expressément le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de ce litige ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE expressément Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune afin d'assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre du recours en contestation de validité du contrat introduit devant le Tribunal administratif de Strasbourg par Denis Bauer, conseiller municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les relations avec le cabinet SOLER-COUTEAUX et associés pour représenter et défendre la commune dans cette procédure et dans toute procédure qui pourrait en découler.

Nombre de votants: 13	Dont présents: 10	Dont procurations: 3
Pour: 11	Contre: 0	Abstentions: 2

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P)- Mathilde HANSS SCHNEIDER

Abstentions : Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

26)VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DU STADE

Vu le Code général des collectivités territoriales Vu le Code civil et les dispositions relatives à la vente des biens communaux ;

Considérant que Mme Sandrine PHILIPPI domiciliée 2, rue des Vergers à Riquewihr propose d'acquérir un terrain communal mitoyen à sa propriété, situé rue du Stade, cadastré section 8/378 d'une superficie de 2 ares 81, non viabilisé, pour un prix de 36 000 euros ;

Considérant que la commission des finances a été saisie de cette proposition et émet le 17 février dernier un avis plutôt favorable ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les conditions financières et juridiques de cette vente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE la vente du terrain communal situé rue du Stade, cadastré section 8/378, d'une superficie de 2 ares 81, à Mme Sandrine PHILIPPI domiciliée 2, rue des vergers à Riquewihr, au prix de 36 000 euros.

PRECISE que tous les frais liés à la vente, y compris les frais de notaire et droits d'enregistrement, seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à conclure l'acte notarié correspondant à cette vente.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:0	Abstentions: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS

27) CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil et les dispositions relatives aux servitudes et à l'aliénation des biens communaux ;

Considérant que la SCI « sur le chemin de Labaroche » sise 8 rue des prés à Riquewihr, dans le cadre d'une extension de ses bâtiments dans la zone d'activité, à la nécessité d'obtenir une

servitude de cour commune entre la parcelle cadastrée section 8 n° 419/102, rue des Prés, appartenant à la SCI, et la parcelle cadastrée section 402/102, rue des Prés, appartenant à la commune ;

Considérant que cette question a été examinée par la Communauté de communes compétente en matière de zones économiques, qui a émis un avis favorable ;

Considérant que la commission des finances, réunie le 17 février 2026, a également émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE la constitution d'une servitude de cour commune entre la parcelle communale section 402 n° 102 et la parcelle appartenant à la SCI « sur le chemin de Labaroche » section 8 n° 419/102, aux fins d'extension des bâtiments de la SCI. Les frais de notaire étant à la charge de celle-ci.

AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ce dossier

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre: 0	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER- Christine VOIRIN FUCHS

28) PROCEDURE D'ALIGNEMENT AU SCHOENENBOURG – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code civil et les dispositions relatives à l'aliénation et à l'alignement des biens communaux ;

Considérant que les consorts Bronner, Claude et Christian, sont encore propriétaires des parcelles cadastrées 345 et 359 section 6, chemin « neuer Schoneneburgweg », alors même que ces parcelles, d'une surface globale de 11 m², sont depuis longtemps incluses dans la voirie rurale ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'alignement de ces deux parcelles en les intégrant dans le domaine public communal pour l'euro symbolique ;

Considérant que les frais de notaire afférents à cette opération seront à la charge de la commune ;

Considérant que la commission compétente a émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE l'intégration des parcelles cadastrées 345 et 359 section 6, chemin « neuer Schonenebourgweg », dans le domaine public communal, pour l'euro symbolique.

AUTORISE le Maire à signer tout acte notarié nécessaire à la réalisation de cette opération et à accomplir toutes formalités utiles pour l'alignement de ces parcelles sachant que les frais de notaire sont à la charge de la ville.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procuration: 4
Pour: 15	Contre: 0	Abstentions:0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS

29) AVENANT A UN BAIL VITICOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil municipal que le Domaine Fritsch exploite actuellement les parcelles communales cadastrées section 68 n^o 136 et 137, situées au lieu-dit « Unterre Pfoeller » à Mittelwihr, dans le cadre d'une convention de mise à disposition conclue avec la SAFER, laquelle arrivera à échéance en novembre 2027.

Pour la dernière année d'exploitation restant à courir, le viticulteur a sollicité une révision à la baisse du prix du fermage.

Actuellement fixé à 27 kilogrammes par are au prix du Gewurztraminer, il est proposé de ramener ce fermage à 24 kilogrammes par are, conformément au nouvel arrêté préfectoral fixant un mode de calcul renouvelé des baux ruraux viticoles.

Le Maire précise que plusieurs viticulteurs locataires de la commune ont formulé une demande similaire dans le cadre de baux ruraux à long terme. Il est envisagé d'ouvrir une campagne de révision des baux ruraux communaux à compter du mois d'avril prochain.

Toutefois, compte tenu de la particularité de la convention conclue avec le Domaine Fritsch par l'intermédiaire de la SAFER et de son échéance proche, il est proposé au Conseil

municipal de donner une suite favorable à la demande de révision du fermage pour la dernière année d'exploitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision du montant du fermage des parcelles cadastrées section ~~68 n° 136~~ et 137, situées au lieu-dit « Unterre Pfoeller » à Mittelwihr,

FIXE le fermage à 24 kilogrammes par are au prix du Gewurztraminer pour la dernière année d'exploitation,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre: 0	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P)- Mathilde HANSS SCHNEIDER- Christine VOIRIN FUCHS

30) ETAT D'ASSIETTE ONF ANNEE 2027

Vu le Code forestier, notamment ses articles L. 212-1 et suivants relatifs à la gestion des forêts des collectivités ;

Vu l'aménagement forestier en vigueur pour la forêt communale de **couvent** la période 2014-2033 ;

Vu la proposition d'état d'assiette pour l'année 2027 établie par l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement ;

Vu la note de présentation transmise par l'ONF détaillant les coupes, travaux et interventions prévus pour l'exercice 2027

Considérant que l'état d'assiette constitue la programmation annuelle des coupes, travaux et recettes à réaliser dans la forêt communale conformément à l'aménagement approuvé ;

Considérant que la proposition 2027 prévoit notamment des coupes d'amélioration, dans les parcelles 28 ; 30 et 38 pour un volume estimé de 451 m3 ;

Considérant que ces opérations s'inscrivent dans une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale, conforme aux objectifs économiques, écologiques et paysagers actés dans l'aménagement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE l'état d'assiette 2027 proposé par l'Office National des Forêts pour la forêt communale, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE l'ONF à procéder aux coupes et travaux prévus dans le cadre de cet état d'assiette ;

le Maire à signer toutes pièces, documents ou conventions liés à l'exécution de ces opérations et à engager les dépenses afférentes ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre: 0	Abstention:0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER -Christine VOIRIN FUCHS

31) APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE**Vu**

- le Code de l'environnement, notamment les articles L.581-14 et suivants ;
- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-21 et suivants ;
- la délibération en date du 3 septembre 2024 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité ;
- le débat sur les orientations du RLP en date 2 juillet 2025
- la délibération arrêtant le projet de RLP en date 2 juillet 2025 ;
- les avis des personnes publiques associées ;
- l'arrêté municipal N°395/2025 en date 16 décembre 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ;
- l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 janvier 2026 au 22 janvier 2026 ;
- le rapport et les conclusions de Madame Yvette BAUMANN, commissaire enquêteur, en date du 15 février 2026 émettant un avis favorable ;

Considérant

- que les modifications apportées au projet à l'issue de l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ;
- que le Règlement Local de Publicité est compatible avec les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le Règlement Local de Publicité tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que le RLP comprend :

- le rapport de présentation,
- le règlement,
- les documents graphiques,
- les annexes.

DIT que la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie pendant un mois,
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication sur le site internet de la commune,
- d'une transmission au Préfet.

DIT que le RLP sera exécutoire dans les conditions prévues par le Code de l'urbanisme.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 11	Contre: 4	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs –Christine DEMESSE Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER

Contre : Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER – Christine VOIRIN FUCHS

Le maire indique qu'il regrette que la réglementation nationale et locale ne permette pas d'encadrer davantage l'usage des langues dans les enseignes commerciales. Il précise qu'il aurait souhaité pouvoir favoriser l'utilisation du français ou de la langue régionale et en appelle au bon sens des commerçants sur ce point.

32) TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSENTIE A INFRACOS

La ville de Riquewihr ayant conclu avec la Société INFRACOS une convention d'occupation du Domaine Public permettant l'établissement et à l'exploitation d'un site de télécommunication mobile, dénommée ci-après la « Convention ».

Constatant que la Société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployées sur le site à la Société SFR et qu'il convenait en conséquence de transférer la Convention au cessionnaire de ces infrastructures, afin que celui-ci exploite pleinement ledit site.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

APPROUVE la conclusion d'un avenant de transfert entre, d'une première part la Commune de Riquewihr, d'une deuxième part la Société INFRACOS et d'une troisième part la Société SFR ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la Convention de la société INFRACOS vers la Société SFR ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le projet d'avenant de transfert tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre: 0	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS :

33) BAIL TEMPORAIRE 2026 AVEC LE VELO LIBRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Les exploitants du « Vélo Libre » dont le siège est situé rue de la Speck à Colmar souhaitent renouveler, pour la quatrième année consécutive, leur activité de location de vélos du 16 mars 2026 au 14 novembre 2026, dans le local situé à la Maison Paira, 2 rue de la 1ere armée.

Il est proposé de louer ce local pour la saison 2026 au tarif mensuel de 450 €, sachant qu'une augmentation de 100 € par mois avait été appliquée en 2025.

La commission émet un avis favorable le 17 février 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le renouvellement de la location du local de la Maison Paira aux exploitants du « Vélo Libre » pour la saison 2026, au tarif mensuel de 450 €, conformément à la proposition ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:0	Abstention:0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER -Christine VOIRIN FUCHS

34) CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

La commune souhaite renouveler la convention de coordination entre la police municipale et les forces de l'ordre de sécurité de l'État. Cette convention a pour objet :

- de répartir les missions et responsabilités de chaque force en présence,
- de définir les modalités de coordination et de communication,
- de préciser les contacts opérationnels et la coopération opérationnelle renforcée entre les différents acteurs.

La convention est conclue pour une durée de trois ans et doit être signée avec le Procureur de la République et le Préfet. Elle permet de renforcer l'efficacité de la sécurité sur le territoire communal tout en assurant une complémentarité entre les interventions de la police municipale et celles des forces de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de l'ordre de l'État pour une durée de trois ans.

AUTORISE le maire à signer ladite convention avec le Procureur de la République et le Préfet et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:0	Abstention:0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER -Christine VOIRIN FUCHS

35) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE VENTE DE VIGNETTES DE STATIONNEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code général des collectivités territoriales, **Vu** la délibération du Conseil municipal fixant les tarifs des timbres-vignettes de stationnement,

Considérant l'intérêt de faciliter l'accès du public aux timbres-vignettes de stationnement par un point de vente complémentaire,

Considérant le rôle de service de proximité assuré par l'Office de Tourisme du Pays de Ribeauvillé-Riquewihr,

Le conseil municipal près en avoir délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER la convention à intervenir entre la Commune de Riquewihr et l'Office de Tourisme du Pays de Ribeauvillé-Riquewihr, ayant pour objet d'autoriser l'Office de Tourisme à acheter auprès de la régie communale et à revendre au public des timbres-vignettes de stationnement (à partir de 3 jours de présence).

AUTORISE l'office de tourisme à acquérir les vignettes auprès de la régie communale à un tarif unitaire préférentiel de 6 euros, correspondant à une commission de gestion en contrepartie du service rendu. La revente au public devra être effectuée au tarif fixé

par délibération du Conseil municipal. Les modalités de remise des vignettes, de facturation et de règlement sont assurées par la régie communale dans les conditions prévues par la convention. La convention est conclue pour une durée indéterminée à compter du 3 mars 2026. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:0	Abstention:0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER -Christine VOIRIN FUCHS

Le Maire rappelle que la mise en œuvre de cette convention fait suite à une nouvelle demande du SGC, intervenue en cours de procédure, ce qui a nécessairement modifié le calendrier initial et retardé, pour cette année, la mise en place des vignettes de stationnement.

Il tient à préciser que ce décalage ne relève en aucun cas d'un dysfonctionnement des services municipaux, mais d'un ajustement administratif indépendant de leur volonté.

Il n'est donc pas acceptable que le personnel communal soit mis en cause ou interpellé de manière inappropriée sur ce sujet. Les agents appliquent les décisions prises par les élus et exercent leurs missions avec sérieux et professionnalisme.

Le Maire assume pleinement la responsabilité politique des choix et des délais liés à cette mise en œuvre. Il réaffirme son soutien total aux agents communaux et rappelle que le respect dû au service public et à celles et ceux qui le font vivre ne saurait être négociable.

36) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU le projet de renouvellement de convention constitutive du groupement de commandes gaz joint en annexe ;

CONSIDERANT que la convention précédente prendra fin à l'échéance de l'accord-cadre, à savoir le 31 décembre 2026

CONSIDERANT que le contexte énergétique et la volatilité des coûts du gaz nécessitent une gestion optimisée des achats pour limiter l'impact sur les finances publiques ;

CONSIDERANT que le regroupement de pouvoirs adjudicateurs constitue un outil permettant d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, de maîtriser la consommation énergétique et de contribuer à la protection de l'environnement dans le respect du développement durable ;

CONSIDERANT que la commune souhaite, sur proposition de la communauté de Communes du pays de Ribeauvillé adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture de gaz pour la période 2027/2030, éventuellement avec d'autres communes ou établissements publics volontaires ;

CONSIDERANT que la commune pourra s'appuyer sur un cabinet spécialisé retenu par la Communauté de communes pour l'accompagner dans cette démarche et bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

DE RENOUVELER son adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz avec les communes et établissements publics volontaires créée par la communauté de communes du pays de Ribeauvillé pour la période 2027/2030

D'AUTORISER le maire à signer la convention constitutive du groupement et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;

Nombre de votants: 15	Dont présents: 11	Dont procurations: 4
Pour: 15	Contre:0	Abstention: 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P)- SCHERRER Vincent (P)- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER (P) - Karen BUTTIGHOFFER -Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Anne Sophie LALEVEE(P) Mathilde HANSS SCHNEIDER - Christine VOIRIN FUCHS

37) RAPPORT ANNUEL 2025 DU RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE

Le rapport annuel 2025 concernant le recours administratif préalable obligatoire présente les principales informations suivantes :

- 1 895 forfaits post stationnement ont été relevés (2365 en 2024)

- 51 recours ont été présentés en commission RAPO dont 27 ont été acceptés et 14 maintenus
- Seuls 645 FPS ont été réglés pour une recette brute de 31 590.25 euros

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

38) DIVERS

Le Maire informe le Conseil municipal que, selon l'avis de l'INSEE réceptionné en mairie le 12 décembre dernier, la population légale de la commune est désormais fixée à 999 habitants pour une population totale de 1 022 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Les élus du groupe « Riquewihr pour vous, avec vous » ont indiqué par écrit avoir récemment pris connaissance de ce passage sous le seuil des 1 000 habitants et souhaitent connaître les conséquences que cette évolution démographique pourrait entraîner pour la commune, notamment sur les plans administratif, financier et organisationnel.

Le Maire invite alors les élus de l'opposition à préciser leur demande, qu'il juge trop générale. Il relève que les interrogations formulées oralement portent essentiellement sur des éléments en lien avec les prochaines élections municipales (nombre de panneaux d'affichage, montant des indemnités des élus, nombre de délégués intercommunaux), et qu'elles diffèrent de la demande initialement exprimée par écrit.

Le Maire indique avoir, à titre personnel effectué ses recherches en s'appuyant notamment sur le Mémento du candidat aux élections municipales et invite Mr bauer à faire de même.

S'ensuit un échange plus animé entre le Maire et M. Bauer concernant leur implication respective au sein des associations de la commune.

Mme Demesse, n'ayant quant à elle, pas eu l'opportunité d'intervenir lors de ce point, interroge ensuite le Maire sur la nature exacte du recours engagé par M. Bauer. Le Maire précise que ce recours porte sur différents aspects relatifs à la communication de pièces dans le cadre d'un marché public.

M. Bauer tente alors d'intervenir, mais Mme Demesse indique qu'elle souhaite obtenir des informations exclusivement de la part du Maire, et non d'un justiciable.

Le maire clôture la séance à 21h23 et fait applaudir l'ensemble des élus municipaux pour leur travail et leur assiduité durant les six ans qui viennent de s'écouler.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 22 décembre 2025
- 3) Communications
 - a) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 9 décembre 2025
 - b) Informations concernant les DIA réceptionnées depuis le 9 décembre 2025
 - j) Compte rendu de la commission de la forêt du 22 janvier 2026
 - d) ~~Compte rendu du comité consultatif des sapeurs-pompiers bénévoles du 4 février 2026~~
 - e) Compte rendu des commissions des finances du 17 et 23 février 2026
 - f) Compte rendu de la commission de contrôle de la liste électorale du 19 février 2026
 - g) Compte rendu de la commission chasse 4C du 24 février 2026
 - h) Informations concernant le fonctionnement de la Place des Services
 - i) Informations diverses
 - j) Remerciements
 - k) Divers
- 4) Compte financier Unique de la ville de Riquewihr année 2025
- 5) Affectation du résultat 2025 de la ville de Riquewihr
- 6) Vote des taux fiscaux 2026
- 7) Budget annuel de la forêt communale pour 2026
- 8) Budget primitif de la ville de Riquewihr année 2026
- 9) Compte financier unique 2025 – service eau et assainissement
- 10) Compte financier unique – parking du vignoble 2025
- 11) Affectation du résultat 2025 – parking du vignoble
- 12) Budget primitif 2026 - parking du vignoble
- 13) Indemnités 2025 de l'exécutif communal
- 14) Tableau des effectifs du personnel communal
- 15) Fixation du montant des chèques cadeau / personnel communal/ année 2026
- 16) Fixation du montant des tickets restaurants année 2026
- 17) Modification des participations communales au titre de la protection sociale complémentaire – Risques santé et prévoyance
- 18) Subvention 2026 au groupement d'action sociale
- 19) Création de deux postes saisonniers / jobs d'été
- 20) Création d'un emploi non permanent pour un besoin saisonnier
- 21) Autorisation de stagiaire issue de l'enseignement supérieur
- 22) Récupération auprès de la SHAR des frais de salaire de l'archiviste intercommunal
- 23) Récupération auprès du comité des fêtes des frais d'électricité liés à leurs manifestations.
- 24) Fixation du droit de place du marché de Pâques et récupération d'électricité auprès de l'association des commerçants
- 25) Autorisation d'ester en justice
- 26) Vente d'un terrain communal rue du stade
- 27) Constitution d'une servitude commune – autorisation de signature
- 28) Procédure d'alignement au Schœnenbourg – autorisation de signature
- 29) Avenant à deux baux viticoles – autorisation de signature
- 30) Etat d'assiette ONF année 2027
- 31) Approbation du règlement local de publicité
- 32) Transfert de la convention d'occupation du domaine public consentie à Infracos

- 33) Bail temporaire 2026 avec la vélo libre – autorisation de signature
- 34) Convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat – autorisation de signature
- 35) Convention de mise à disposition et de vente de vignettes de stationnement – autorisation de signature
- 36) Adhésion au groupement de commande électricité de la communauté des communes du pays de Ribeauvillé
- 37) Rapport annuel 2025 du recours administratif préalable obligatoire
- 38) Divers

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

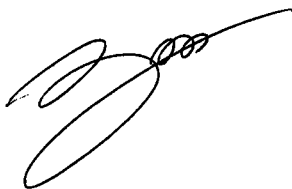
Etaient présents : Mmes - Mrs SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs - Denis BAUER, Karen BUTTIGHOFFER – Christine DEMESSE - Brigitte HAAS - Mathilde HANSS SCHNEIDER – Anne Sophie LALEVEE (arrivée au point 31) - Christine VOIRIN-FUCHS

Étaient absents excusés : Mr Jean Daniel REBER qui donne procuration à Mr Denis BAUER Mr Thierry RENTZ qui donne procuration à Mr Daniel KLACK, maire -Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mme Anne Sophie LALEVEE – Mme Sylvie STRIBY donne procuration à Mr Vincent SCHERRER

**Procès-verbal certifié exécutoire pour ses pages N°1 à N°,42 compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 10 mars 2026
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.**

**La secrétaire de séance,
Mathilde HANSS SCHNEIDER**



**Le Maire,
Daniel KLACK**

